



Commune d'Avully

## Séance du Conseil municipal du jeudi 15 septembre 2016 Procès-verbal n°255

Présent-e-s : M. Cyril Baudin (président)  
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi  
M. Nicolas Binet  
Mme Marozia Carmona Fischer  
M. Daniel Fuchs  
M. Sylvain Fuser  
M. Philippe Gillabert  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
M. Olivier Matthey-Jonais  
Mme Zita Minasso-Rota  
Mme Cécilia Schäfer  
M. Philippe Tièche

Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : Mme Céline Fournier

### Ordre du jour

1. Approbation des PV n° 253 de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2016 et n°254 de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 30 juin 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2016 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du Maire et des Adjointes
5. Propositions du Conseil municipal
6. Rapports de commission
  - Bâtiments du 15 juin 2016
  - Aménagement du 23 juin 2016
7. Projets de délibération
  - Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 en vue de procéder à des amortissements complémentaires
8. Questions orales / écrites
9. Divers

---

**Le Président** ouvre la séance.

- 1. Approbation des PV n° 253 de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2016 et n°254 de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 30 juin 2016**

### **PV n° 253 de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2016**

Page 1, liste de présences : Mme Julie Monbaron n'était pas présente à cette séance.

Page 5, 1<sup>ère</sup> puce, dernière phrase du 3<sup>ème</sup> par: le projet consiste à acheter un véhicule pour les 3 communes et non pas les 3 CI.

Le PV n°253 de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2016 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications indiquées.

## **PV n°254 de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 30 juin 2016**

Le PV n°254 de la séance du Conseil municipal extraordinaire du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité, sans remarque ni modification.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

- Dates de votations pour l'année 2017 : 12 février, 21 mai, 24 septembre et 26 novembre. D'ici le prochain CM devront être désignés les présidents et vice-présidents du local de vote.
- Fête du 300<sup>ème</sup> du Temple d'Avully, les 12 et 13 novembre 2016 : le Président donne lecture du courrier d'invitation envoyé par l'Eglise protestante de Genève, Paroisse de la Champagne et demande à M. Gandolfo de faire suivre le programme de la manifestation aux membres du Conseil municipal.

### **3. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2016 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux**

Les décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2016 ne suscitent ni remarque ni opposition.

### **4. Communications du maire et des adjointes**

#### **M. Riem :**

Mérite d'Avully : M. Riem a reçu une candidature pour le Mérite d'Avully, adressée par Avully pour Tous. Une réunion sera convoquée prochainement pour l'attribution, en présence du Président du CM, de 2 membres du Conseil (idéalement issus de la commission sociale ou scolaire), d'une personne de la Mairie et d'un-e habitant-e de la commune.

Rapport administratif : le rapport administratif 2015 de la commune est distribué en séance.

Vote électronique : comme indiqué sur le site de la commune, les membres du CM peuvent dès à présent - et jusqu'au 25 septembre - s'inscrire pour pouvoir voter par internet, sans pour autant renoncer à le faire par correspondance ou à se rendre au bureau de vote. Pour profiter de cette prestation, qui est limitée à 30% de la population genevoise, il faut suivre les instructions transmises sur le site de l'Etat. Les premiers inscrits seront les premiers servis !

#### **Mme Scheibler :**

Plan localisé de quartier : le PLQ communal passera prochainement en commission de l'urbanisme du département. Celui-ci souhaite que les 3 projets soient discutés en même temps à cette commission. La Mairie attend encore quelques éléments que doivent fournir les mandataires du PLQ relatif au secteur Ouest.

Jardin Robinson : la commune a été approchée par le secrétaire général de la FASE, M. Boggio, ainsi que par M. Eric Maier, président du Jardin Robinson, qui lui proposent de racheter le bâtiment du Jardin Robinson, l'idée étant qu'en cas d'acquisition, la commune ne verse plus de subvention au Jardin Robinson durant les décennies d'amortissement prévues. Cet acte aurait l'avantage de clarifier la situation un peu complexe, les travaux lourds étant de fait déjà assumés par la commune, ce qui n'est normalement pas admis au niveau comptable. Le comité du Jardin Robinson n'est pas opposé à cette démarche. L'Exécutif aurait quant à lui besoin d'obtenir une position de principe de la part du Conseil municipal, pour pouvoir entamer les discussions plus concrètes avec le Jardin Robinson et la FASE, notamment sur le prix ainsi que sur les modalités de la future affectation, qui devraient être réglées par une convention. **M. Fuchs** n'est pas opposé au principe mais souhaite connaître les conditions dans lesquelles cet achat serait réalisé (prix, conditions annexes). **Mme Scheibler** précise que le vote de principe permettrait le renvoi de cet objet en commission. **Le Président** n'est pas sûr que ces discussions aient lieu d'être en commission. Elles devraient plutôt se faire entre le Jardin Robinson, via la FASE, et l'Exécutif pour trouver un mode de faire qui conviendra à toutes les parties. **M. Fuchs** relève que le CM ne peut pas donner une décision de principe sans rien connaître de l'objet. **Le Président** souligne que la décision de principe porte sur le démarrage des démarches et l'étude d'une éventuelle acquisition (et pas sur l'achat en lui-même). **Mme Car-**

**mona Fischer** suggère que l'Exécutif effectue les démarches nécessaires et présente un projet un peu plus complet au CM. Le Conseil municipal admet le principe que des démarches soient entreprises entre le Jardin Robinson et l'exécutif communal et que ce dernier fasse ensuite état de ses discussions auprès du Conseil municipal.

#### **Mme Maison :**

Voiture sans plaques : pour pouvoir agir sur une parcelle privée (dénonciation pour mauvais parcage, dépôt de plainte si absence de plaque, etc...), il convient de passer par un arrêté du Conseil d'Etat puis d'installer un panneau numéroté P. Au vu de la complexité de la procédure pour régler le cas d'une seule voiture (car il s'agit, sur la parcelle du 29-31, d'une seule voiture), l'Exécutif a renoncé à faire cela. **M. Fuser** s'interroge sur le caractère prétendument complexe de la démarche à suivre pour mettre en place un panneau P sur la parcelle squattée par un véhicule sans plaque. **M. Fuser** a effectué personnellement cette démarche auprès de l'Etat, qui consiste à remplir 2 formulaires et à s'acquitter de Frs 400.-. **M. Dethiollaz** a obtenu confirmation par le détenteur dudit véhicule lui-même, qui a travaillé dans une régie, qu'il était possible d'installer un panneau privé à cet endroit. Depuis –et comme par hasard- des plaques ont été posées, ce qui pourrait sembler confirmer qu'il n'est, en réalité, pas possible de laisser un véhicule sans immatriculation sur cette parcelle.

Abonnements pour les matchs du GE-Servette : la commune dispose désormais de 4 billets par matchs joués par le Genève Servette Hockey Club aux Vernets. Ces billets sont mis à la disposition des habitants d'Avully. Cette action est valable pour la saison régulière et ne comprend pas les play-offs.

Bande de sécurité pour piétons : Une bande pour piétons entre le hameau d'Epeisses et Genècy a été apposée sur la route d'Epeisses afin de sécuriser les piétons durant le chantier du collecteur du chemin du Martinet. Cela fait partie des mesures de chantier, suggérées par la commune qui a demandé à la DGT, suite à une remarque formulée par un habitant en séance d'information du 21 juin dernier, de bien vouloir l'imposer au maître d'ouvrage, les SIG. **M. Matthey-Jonais** trouve regrettable d'avoir positionné un passage-piéton de telle sorte à ce que 3 à 4 places soient supprimées, alors même que les possibilités de parking sont déjà très limitées. Ce passage-piéton (pour l'instant provisoire) pourrait être déplacé vers le terrain du « Banc-de-pierre ». Selon **Mme Maison** cet emplacement a certainement été choisi selon les normes en vigueur car un passage-piétons ne peut pas déboucher ailleurs que sur un trottoir. Elle rappelle qu'il est provisoire et que s'il devenait définitif, son emplacement pourrait peut-être être revu. **M. Riem** confirme que ce passage-piéton est provisoire, à moins que la commune le souhaite, auquel cas une demande d'autorisation sera déposée, en tenant compte de la remarque formulée. Le cheminement pourrait être déplacé plus en aval ou du côté du Fort l'Ecluse, si la législation le permet. **Mme Carmona Fischer** ne comprend pas que la décision ait été prise par la DGT et que la commune n'ait pas eu son mot à dire sur l'emplacement choisi pour ce passage. **M. Riem** répète que ce passage-piétons est une mesure de chantier mise en place suite à l'intervention d'un habitant d'Epeisses qui se souciait de la sécurité des enfants. La DGT a transmis ses directives au maître d'ouvrage, les SIG.

Campagne de valorisation des déchets de cuisine : cette campagne a été lancée par le canton, comme indiqué dans le dernier Echo d'Avully ainsi que dans les divers médias. Elle nécessite que la commune adapte préalablement son mode de collecte et certaines de ses infrastructures. En conséquence, les nouvelles poubelles vertes seront délivrées à la population, une fois ces modifications effectuées, soit à la fin octobre ou au début novembre 2016. **Mme Jendoubi** demande quels aménagements devront être réalisés concernant les déchets. **Mme Maison** répond que les tournées devront être modifiées, les déchets collectés n'étant pas les mêmes. Les containers seront certainement fermés, pour ne pouvoir y déposer que les petits sacs verts, les gros déchets de jardin devant être jetés dans les grandes bennes prévues à cet effet. **M. Fuser** est curieux de savoir pour quelle raison Avully fait partie du nombre très limité de communes genevoises qui ne distribuent pas de poubelles à ces habitants. **Mme Maison** précise que la commune d'Avully participe bien à cette action et que l'absence de mention de la commune est un oubli de l'Etat.

Etude sur le stationnement au village : l'Exécutif a mandaté un bureau d'étude pour tenter de trouver des solutions face à la problématique du parking au village, tout en étant conscient qu'en l'état actuel des choses, le potentiel de nouvelles places à trouver n'est pas immense. Cette étude sera également utile dans le cadre de l'extension programmée du plateau, et notamment sur la parcelle dite Bieri. Pour ce faire, le mandat inclut la réalisation d'un inventaire auprès des foyers du village afin de connaître la réalité de la situation, en tout cas pour ce qui concerne les habitants. Certains des membres du CM vont donc recevoir prochainement un petit questionnaire pour connaître le nombre de véhicules par foyer et le nombre de places pri-

vées existantes. Cet exercice avait déjà été mené pour Gennecy en 2012, en se limitant à dénombrer le nombre de places disponibles, publiques et privées.

**Travaux :** les SIG vont ouvrir le chemin des Ronziers et le chemin des Meurons (jusqu'à école) pour renouveler la conduite d'eau depuis la route de Chancy. Le début des travaux est prévu pour le 26 septembre pour une durée d'environ 3 mois. La commune a demandé que cette conduite soit dimensionnée de sorte à faire face à l'arrivée des nouveaux logements, ce que les SIG n'avaient effectivement pas prévu. L'Etat profite de cette ouverture de fouille pour tirer un tube pour la fibre optique du réseau interne Etat. L'Exécutif a demandé que les travaux réalisés au niveau de l'école se fassent durant la semaine des vacances d'octobre.

**Film « Demain » :** pour faire suite à la demande du Conseil municipal, l'Exécutif s'est renseigné sur les aspects techniques requis pour projeter le film « Demain » et a obtenu toutes les informations utiles. Le film est désormais distribué sur Suisse, comme annoncé. L'Exécutif a parlé de ce projet de projection aux communes avoisinantes, qui semblent emballées par cette idée. Il peaufine donc encore les détails et sera en mesure d'arrêter une date prochainement, sans doute durant le mois de novembre 2016.

**Gravière des Ronziers :** le futur exploitant de la gravière des Ronziers a signifié à la Mairie qu'il avait déposé une modification de son projet pour répondre au souhait de la commune, exprimé dans la délibération votée par le Conseil municipal en avril dernier. Ainsi, les talus initialement prévus le long de la route d'Avully seront remplacés par une pente douce de maximum 4%.

## 5. Propositions du Conseil municipal

Néant

## 6. Rapports de commission

### • Bâtiments du 15 juin 2016

**M. Fuchs** précise que la commission a consacré une bonne partie de sa séance à l'examen d'une motion visant à équiper les bâtiments d'habitations de la commune au moyen de capteurs solaires (cf. rapport de commission). La discussion a porté sur le bien-fondé d'entreprendre les différentes études, eu égard aux coûts liés pour des travaux d'amélioration sur des immeubles qui resteront de toute façon de vieux bâtiments. La commission propose au CM de faire procéder à une analyse complète de ces bâtiments, de leurs installations et de leurs structures pour permettre une planification des travaux nécessaires et des coûts, avant de prendre des décisions sur les études proposées en matière d'énergie solaire.

La commission a aussi parlé du projet pour la transformation des bâtiments 16 et 18, route du Moulin-Roget (presbytère et maison « Stadlmayer »). Elle a été informée que la procédure de requête en autorisation de construire suivait son cours et arrivait à son terme. Les préavis sont tous favorables, sauf celui de la DGT pour un problème de parking.

**M. Matthey-Jonais** appuie la proposition de la commission, visant à réfléchir à rénover ces bâtiments. Un seul de ces 2 bâtiments est correctement exposé pour du solaire (thermique ou voltaïque). Mieux vaut isoler plutôt que de créer de l'électricité. Avec cette surface-là, il ne sera pas possible de fabriquer autant d'énergie que ce qui pourrait être économisé par une bonne isolation. **M. Fuser** souligne que rien n'empêche de faire les deux : réinjecter cette électricité dans le réseau SIG participerait à la création d'énergie verte, ce qui n'est pas négligeable. **M. Fuchs** relève que la commission ne propose pas de renoncer à l'énergie solaire mais de faire d'abord les rénovations. Il est possible que la charpente ne soit pas en suffisamment bon état pour accepter le poids de toute une installation photovoltaïque ou thermique. Une fois ces bâtiments rénovés, ou même pendant leur rénovation et sous réserve des possibilités financières à disposition, rien n'empêcherait de poser des panneaux solaires.

La proposition de la commission des Bâtiments est acceptée, à l'unanimité du CM (14 oui).  
Le rapport de la commission des Bâtiments du 15 juin 2016 est validé, à l'unanimité du CM.

### • Aménagement du 23 juin 2016

**M. Fuchs** relève que le dossier du PLQ Secteur Centre-Sud a été évoqué en séance extraordinaire. **Mme Carmona Fischer**, qui souligne que cette séance de commission fut extrêmement tardive, a été très fâchée d'entendre Mme Scheibler demander aux commissaires présents de voter pour permettre au projet d'aller de l'avant, soit de prendre posi-

tion sans tenir compte de l'avis du CM. Mme Carmona Fischer s'est opposée au vote, en rappelant que le règlement interdisait légalement à une commission d'autoriser l'Exécutif à aller de l'avant. Elle a demandé qu'une séance extraordinaire du CM soit convoquée, ce qui a malheureusement fait perdre encore quelques jours. Mme Carmona Fischer souhaiterait qu'une plus grande attention soit portée à ce dossier très délicat qui suscite de nombreuses attentes. Elle regrette que Mme l'adjointe ainsi que M. le maire, aient fait cette proposition de vote en commission de l'Aménagement. **M. Fuchs** précise qu'il fut l'un des premiers à demander, en commission de l'Aménagement du 23 juin, la tenue d'une séance du CM extraordinaire et qui a permis de faire avancer le dossier. **M. Dethiollaz** regrette que Mme Carmona Fischer n'ait pas assisté à cette séance extraordinaire du CM, qu'elle avait elle-même sollicitée. Mme Carmona Fischer répond qu'elle était absente de Genève, cette séance n'étant pas agendée. **M. Riem** aurait plutôt souhaité une commission plénière, solution qu'aurait également préférée **Mme Carmona Fischer**. **Le Président** rappelle que les membres présents au CM extraordinaire étaient unanimes, la décision était donc relativement claire et facile à prendre.

## 7. Projets de délibération

- *Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 en vue de procéder à des amortissements complémentaires*

*Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu les lourds investissements auxquels la commune va devoir consentir ces prochaines années, grevant d'autant les futurs budgets de fonctionnement du fait de nouveaux amortissements,  
sur proposition du maire,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL par, décide:**

1. *De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « transformation de la maison de l'horloge » pour un montant de Frs 291'287.60 et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 08.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
2. *De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à « l'acquisition de la ferme Brand » pour un montant de Frs 132'500.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 08.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 423'787.60.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La délibération est acceptée à l'unanimité du Conseil municipal (14 oui).

**M. Riem** précise que la prochaine commission des finances est convoquée le 17 octobre 2016 à 18 heures (selon le souhait de son président). Elle aura tout loisir de discuter de cet objet.

## 8. Questions orales / écrites

- **M. Dethiollaz** souligne qu'il était prévu, sous la rubrique 08.0.311, d'acquérir un petit véhicule utilitaire pour les employés communaux, pour un montant de CHF 20'000. Le projet est-il réalisé ou en cours ou sera-t-il reporté ? Sur la rubrique 05.0.301, la création de ½ poste administratif était prévue. Est-ce toujours en cours ? **M. Riem** précise que l'acquisition du véhicule utilitaire est encore à l'étude. Le ½ poste ne sera pas finalisé d'ici la fin de l'année, ce qui permettra de réaliser une économie sur 2016.
- **M. Fuser** a été interpellé par des personnes de son voisinage, qui ont été très surprises de constater que la levée des déchets encombrants cessait durant 4 mois (juin-octobre) et s'interrogeaient sur la possibilité que la commune mette éventuellement en place un système qui ne laisse pas un trou de 4 mois dans la levée de ces déchets. **M. Gillibert** demande qui décide du rythme de ces levées sur l'année. **M. Riem** répond que ces tournées sont

reconduites d'année en année. En avril et en octobre, il y a une accumulation de ces déchets, mais quasiment rien en mai-juin. **M. Fuser** suggère de placer une levée au milieu des 4 mois. Ce serait inutile durant les vacances d'été, juge **M. Fuchs**. **M. Riem** ajoute qu'il est possible de déposer en tout temps ces déchets au Nant-de-Châtillon (horaires extrêmement souples même durant l'été). **Mme Maison** précise que le nombre de ces levées est fixé à 6 sur l'année, par rapport au budget. Ces levées sont réparties selon les dates où les déchets sont en nombre, et en fonction aussi du calendrier de Chevalley. Elle ne peut pas répondre plus précisément en l'état mais pourrait apporter, pour la prochaine fois, des précisions sur cette organisation. **M. Binet** relève qu'en cas de déménagement et de déchets volumineux et nombreux à jeter, il est sauf erreur possible de faire venir une benne personnelle.

- **Mme Minasso-Rota** demande s'il serait possible de mettre une lumière vers la déchetterie de la Ferme Brand. Mme Minasso-Rota s'est renseignée auprès des SIG à propos d'une lumière qui ne fonctionnait pas sur un passage-piéton. Les SIG ont indiqué que les panes de ce type devaient être signalées à la commune, à qui il appartenait de faire une demande pour obtenir des lumières en plus. **M. Matthey-Jonais** ne sait pas si une lumière LED pourrait être installée, avec détecteur de personne. **Mme Minasso-Rota** imagine qu'il serait plus simple de mettre une lumière sur le poteau d'en face. **Mme Maison** prend note de la question, qui sera examinée.
- **Mme Minasso-Rota** demande si la Mairie a reçu une réponse concernant la demande adressée au Fonds intercommunal au sujet du montant de CHF 134'000 non dépensé pour les éclairages du terrain de foot. **Mme Maison** précise qu'un courrier a été envoyé au FI, sans retour à ce jour. Le FC Donzelle n'a pas non plus donné de réponse.
- **Mme Minasso-Rota** demande des nouvelles de la famille Krasniqi. Mme Scheibler indique que la famille va tous les 15 jours se présenter à l'Office Cantonal de la Population, mais ne sait pas si elle pourra rester à Genève, ou pas.
- **Mme Minasso-Rota** demande ce qu'il en est de cette fameuse souche, qui est toujours là. Mme Maison n'a pas obtenu de réponse à son courrier.
- **Mme Papaioannou** demande des nouvelles du parking de l'école. La Mairie, explique **Mme Maison**, a reçu la veille seulement les plans de marquage de la part de la DGT. Un devis va être demandé pour le marquage et les panneaux.
- **Mme Papaioannou** demande s'il n'est pas envisagé de créer un parking provisoire. **Mme Maison** estime que ce ne serait pas opportun. Les résultats de l'étude y relative sont attendus, pour connaître exactement les besoins. **Le Président** suggère de convoquer alors une commission ad hoc.

## 9. Divers

- **M. Fuchs** annonce la naissance d'une décharge sauvage au chemin du Martinet et transmet une photo de ladite décharge à la magistrate en charge. **M. Riem** relève qu'un énorme tas de déchets a aussi été déposé à Eaumorte la semaine dernière. Il a ensuite été évacué. Les APM sont allés sur place pour voir s'il y avait des noms mais tout avait été soigneusement enlevé.
- **M. Dethiollaz** informe le CM que la Compagnie des Sapeurs-pompiers d'Avully organisera le samedi 24 septembre prochain l'Inter Champagne + PR (protection respiratoire), soit un exercice qui regroupe les communes d'Avusy, Bernex, Confignon, Cartigny, Chancy, Soral et Avully. Plusieurs postes seront installés autour de l'école d'Avully. Les membres du CM qui sont intéressés peuvent y venir aux alentours de 10h. L'exécutif s'est excusé, pour cause d'AG ordinaire annuelle de l'ACG. Il est demandé d'annoncer la tenue de cet exercice sur le site internet de la commune.
- **Mme Papaioannou** demande s'il serait possible que tous les membres du CM se réunissent un samedi pour une journée nettoyage de la commune. **Le Président** suggère d'en discuter après la séance.
- **Mme Scheibler** indique que l'ASPADA organisera sa journée à pied à l'école le vendredi 23 septembre 2016. Mme Scheibler y distribue habituellement des petits pains et du sirop mais elle sera cette année de sortie avec les aînés. Il serait bien qu'un membre du CM soit disponible ce jour-là, de 8h30 ou 9h (pour 1 heure), sans quoi l'opération « petits pains » n'aura pas lieu. Mme Papaioannou et M. Fuser se proposent. **Mme Scheibler** commandera donc les petits pains.

- En sa qualité de présidente de la commission des affaires sociales, **Mme Jendoubi** signale qu'elle a reçu un courrier de l'association Soignez les enfants de Tchernobyl, qui remercie chaleureusement la commune pour le soutien apporté. Mate Cocido a aussi écrit un mot de remerciements et a transmis son rapport d'activités.

#### **10. Examen d'une demande de naturalisation**

L'huis-clos est prononcé par **le Président**.

Fin de séance : 20h30

Signatures :

Le Président

La Secrétaire